

LE BUDGET DE LA VILLE DE POUSSAN

Les résultats de l'exercice 2017

- Sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le budget principal, dégagé, pour 2017, un excédent de 1 500 000 € constitué :
 - d'un excédent de fonctionnement supérieur à 1 200 000 €
 - et d'un report d'investissement supérieur à 250 000 €.

- Le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, dégagé un excédent supérieur à 20 000 €, avec une réalisation en section de dépense de 710 000 € et une réalisation en section de recette de 730 000 €.

Affectation du résultat 2017 par anticipation

Après l'affectation du résultat de 2017, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le budget principal 2017 présente, à la clôture de l'exercice, une situation excédentaire supérieure à 1 400 000 € dont :

- 1 230 000 € d'excédent de fonctionnement,
- 170 000 € de report d'investissement.

Les orientations budgétaires

Du fait de la fusion de Thau Agglo et de la C.C.N.B.T. l'année 2017 a été une année de transition. Pour l'année 2018, les mécanismes relationnels mis en place par Sète Agglopôle Méditerranée (SAM), ainsi que les flux financiers entre la commune et l'EPCI vont trouver leur rythme de croisière.

Le budget 2018 permettra, grâce à une situation financière saine de la commune comme l'a souligné l'analyse financière faite par DGFIP en 2017, d'assurer un fonctionnement normal avec un volume de dépenses équivalent à celui de l'exercice précédent.

Des incertitudes demeurent sur le rendement de certaines recettes en premier lieu l'exonération de la taxe d'habitation pour 82% des assujettis, également les recettes de la fiscalité locale dont les taux fixés par la commune resteront identiques à ceux des années précédentes mais qui seront amputées du prélèvement au titre de la carence de logements sociaux dont le montant représentera environ 10% de la recette fiscale. Il en est de même pour les recettes issues de l'EPCI Sète Agglopôle Méditerranée (SAM), le montant de l'attribution de compensation est moindre conséquence du transfert de compétences du pluvial à la SAM, la prise en charge du salaire de l'agent affecté au service d'urbanisme n'est plus assurée.

L'investissement s'élève à 3 000 000 € grâce à la stabilité des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement des dépenses de personnels. Un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 200 000 €, un report d'investissement de 170 000 € et un excédent de fonctionnement en 2018 de 700 000 € permettent de financer sur les fonds propres de la commune les investissements à hauteur de 2 000 000 €.

Les recettes des services, les recettes fiscales et les dotations reçues de l'Etat ou de l'EPCI sont stables ou en légère diminution. En matière de fiscalité locale, la majoration des bases de 1,04% prévue dans la loi de finances, ne permettent pas d'attendre, à taux de fiscalité constant, une augmentation significative des rentrées fiscales.

Recettes de fonctionnement

RECETTES		2018 budget primitif
013	atténuation de charges	70 000.00
70	produits de services, domaines et ventes	962 450.00
73	impôts et taxes	3 665 872.00
74	dotations et participations	990 700.00
75	autres produits de gestion courante	22 000.00
RECETTES DE GESTION COURANTE		5 711 022.00
76	produits financiers	100.00
77	produits exceptionnels	22 000.00
RECETTES FINANCIERES ET DIVERSES		22 100.00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 733 122.00
042	opération d'ordre transfert entre section	70 000.00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		70 000.00
TOTAL DES RECETTES		5 803 122.00

Produits de service, domaines et ventes

Le montant des reversements du budget annexe au budget principal est en forte progression. Cette progression résulte d'une réévaluation des charges de personnels du P.E.J. prises en charge par le budget principal. Les raisons de cette évolution sont examinées dans la partie du rapport consacrée au budget annexe du SEJ. Les autres ressources hors compensation proviennent pour l'essentiel des redevances pour occupation du domaine public. Au titre des relations financières avec la SAM, la prise en charge du salaire de l'agent affecté au service de l'urbanisme n'est plus assurée et une compensation financière a été actée par convention pour le ramassage des encombrants.

Fiscalité

il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources. L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Pour l'instant, nous n'avons aucune information qui nous permet d'avoir une évaluation précise des recettes fiscales pour 2018.

Malgré ces incertitudes, les taux communaux des 3 taxes locales seront inchangés comme cela est la règle depuis 2014.

Dès la première année de la réforme, 13,57% des foyers de Poussan seront exonérés de la taxe d'habitation. Par ailleurs, la progression des bases a été fixée par la loi des finances à 1,04%. Il a été retenu, pour l'instant, un taux de progression de 2% des recettes fiscales pour 2018.

Pour 2018, la dotation forfaitaire de l'Etat devrait être égale à celle de 2017, le mécanisme d'assainissement des finances publiques étant suspendu par le gouvernement. La commune reste éligible à la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Leur montant devrait légèrement progresser.

Dispositif de péréquation

Le fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) reversé à la commune par l'EPCI aura un montant équivalent à celui de 2017.

Remboursement sur rémunération personnel

La suppression de contrats aidés entraîne une diminution importante de ces remboursements pour 2018, la recette attendue est de l'ordre de 20 000 € pour une recette perçue en 2017 de 150 000 €.

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES		2018 budget primitif
011	charges à caractère général	1 021 300.00
012	charges de personnels et frais assimilés	2 310 000.00
65	autres charges de gestion courante	957 600.00
DEPENSES DE GESTION COURANTE		4 288 900.00
66	charges financières (emprunt)	170 600.00
67	charges exceptionnelles	5 300.00
68	dotations aux amortissements et provisions	30 000.00
014	atténuation de produits	240 000.00
022	dépenses imprévues	24 800.00
DEPENSES FINANCIERES ET DIVERSES		470 700.00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 759 600.00
023	virement à la section d'investissement	933 522.00
042	opération d'ordre entre section : fonctionnement	110 000.00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 043 522.00
TOTAL DES DEPENSES		5 803 122.00

Charges générales:

La charge supplémentaire de ce chapitre est d'environ 2,5% par rapport à l'exercice précédent.

Charges de personnels et assimilées:

La suppression des contrats aidés est sans incidence sur le montant du chapitre 012.

Les personnels dont les contrats aidés arrivent à leur terme ont signés un contrat de droit public pour 3 d'entre eux et un agent a été stagiarisé dans la fonction publique territoriale.

Il est prévu au cours de l'année 2018, le recrutement d'un chef de la police municipale de catégorie B.

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est mis en place le 1^{er} janvier 2018.

La masse salariale est majorée de 3% au titre du glissement vieillissement technicité (GTV).

Le non renouvellement de personnel à fort potentiel de rémunération permet de faire baisser la masse salariale de 7%.

Les charges de personnels des budgets annexes continuent à être supportées par le budget principal, elles font l'objet d'un transfert en fin d'année. Les reversements des indemnités journalières des services annexes sont inscrits au budget principal.

La possibilité de réduction de la masse salariale et l'impact de nouvelles dispositions techniques vont être examinés au travers de la mutualisation de certains services avec la SAM.

Atténuation de produits

<l'application de l'article 55 de la loi SRU en vertu de laquelle le préfet à pris un arrêté de carence permet d'appliquer à la pénalité un coefficient multiplicateur qui peut aller jusqu'à 5. Le montant inscrit pour 2018 est supérieur à 200 000 €.

Contributions aux autres organismes

La contribution au budget annexe du service enfance jeunesse est ajustée par rapport à la nouvelle définition des charges de personnels.

La participation au C.C.A.S. est inchangée.

Subventions aux associations

Le montant des crédits affecté à l'attribution des subventions est légèrement supérieur à celui de 2017.

Charges financières

Les intérêts des emprunts payables en 2018 sont en diminution. Pour assurer le financement des opérations d'investissement prévues, un emprunt entre 300 000 et 400 000 € sera contracté.

Le montant des intérêts inscrits tient compte des annuités de cet emprunt. La charge totale des annuités reste inférieure à celle payée en 2017.

Dépenses imprévues et provisions pour risques.

Afin de répondre à des charges induites par des opérations non prévues ou par des contentieux juridiques, des crédits sont ouverts aux chapitres correspondants.

Recettes d'investissement

	RECETTES	restes à réaliser	opérations nouvelles	total des opérations
	Emprunts	0.00	400 000.00	400 000.00
1321	Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	22 396.00	0.00	22 396.00
1322	Région	85 481.92	0.00	85 481.92
1323	Département	20 000.00	20 000.00	40 000.00
1328	Agence de l'eau	61 932.00	0.00	61 932.00
13258	Hérault énergie	10 000.00	16 000.00	26 000.00
	RECETTES D'EQUIPEMENT	199 809.92	456 000.00	655 809.92
10222	F.C.V.T.A.	0.00	110 000.00	110 000.00
10223	Taxe Locale d'Equipement	0.00	120 000.00	120 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	1 224 470.47	1 224 470.47
1343	Participation pour voiries et réseaux	79 163.20	0.00	79 163.20
1346	Projet urbain partenarial	104 401.54	29 100.00	133 501.54
01	excédent section investissement		170 589.30	170 589.30
	RECETTES FINANCIERES	183 564.74	1 654 159.77	1 837 724.51
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	933 522.00	933 522.00
024	Produit de cession d'immobilisation	0.00	100 000.00	100 000.00
040	Amortissement	0.00	110 000.00	110 000.00
	RECETTES D'ORDRE	0.00	1 143 522.00	1 143 522.00
	TOTAL DES RECETTES	383 374.66	3 253 681.77	3 637 056.43
			3 637 056.43	

Subventions

Les programmes de 2017 et à venir de rénovation de l'éclairage public ne sont plus subventionnés par la Région. Nous attendons le versement correspondant au programme de 2015 et 2016.

Fonds de compensation de la TVA

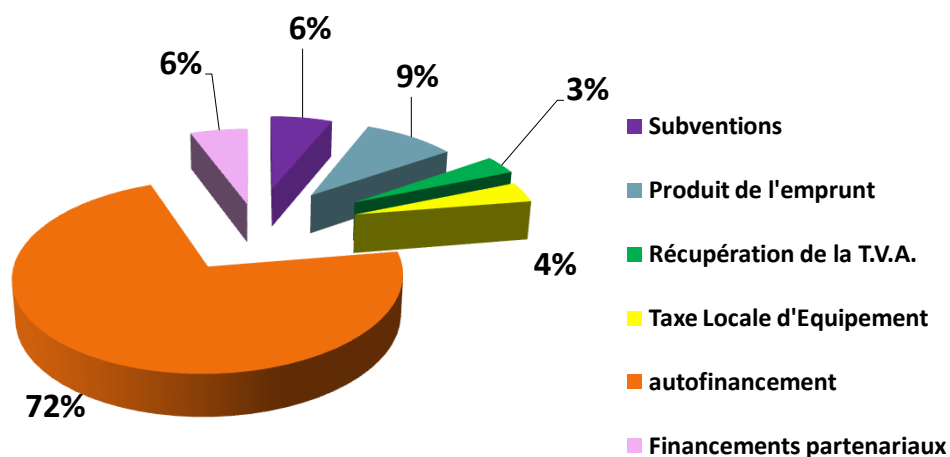
C'est certainement la dernière année où la TVA sera récupérée dans l'année suivant la dépense. En effet L'article 58 du Projet de Loi de Finances met en place l'automatisation du fonds de compensation de la TVA à compter du 1er janvier 2019 via une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables.

Le montant pour 2018 qui est égal à 16.40% des dépenses éligibles de 2017 sera d'un peu plus de 100 000 €.

Emprunt

La commune contractera un emprunt compris entre 300 000 et 400 000 € afin d'assurer le financement des opérations d'investissement. L'autofinancement bien qu'élevé (72%) est insuffisant pour assurer l'ensemble des dépenses d'investissement.

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement

	DEPENSES	restes à réaliser	opérations nouvelles	total des opérations
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	25 000.00	0.00	25 000.00
Chap. 204	Sub.d'équipement versées	5 000.00	4 746.43	9 746.43
9002	Sports	25 000.00	0.00	25 000.00
9004	Bâtiments	777 700.00	466 800.00	1 244 500.00
9005	Réseaux câblées	22 270.00	0.00	22 270.00
9006	Acquisitions immobilières	21 000.00	39 000.00	60 000.00
9007	Achat matériels	346 170.00	42 800.00	388 970.00
9010	Voirie et trottoirs	294 530.00	631 020.00	925 550.00
9011	Eclairage public	123 870.00	144 900.00	268 770.00
9012	Extension cimetière	11 250.00	15 000.00	26 250.00
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 651 790.00	1 344 266.43	2 996 056.43
Chap. 16	Capital emprunt		571 000.00	571 000.00
	DEPENSES FINANCIERES	0.00	571 000.00	571 000.00
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 651 790.00	1 915 266.43	3 542 056.43
040	Travaux en régie		70 000.00	70 000.00
	DEPENSES D'ORDRE		70 000.00	70 000.00
	TOTAL DES DEPENSES	1 651 790.00	1 985 266.43	3 637 056.43
			3 637 056.43	

Opérations

Les opérations prévues au budget 2017 et non réalisées sont reprises dans le budget 2018.

sont, ainsi, poursuivis avant le vote du budget :

- le financement d'études préalables pour les opérations à venir (circulade, ZAC Ste Catherine),
- la rénovation de l'éclairage du stade,
- l'achat de bâtiments sur le projet de la Lauze et de terrain nu pour l'agrandissement du cimetière,
- la rénovation de bâtiments communaux au jardin public et à la MJC,
- le traitement de désordre sur la toiture de l'église et ses conséquences,
- l'agrandissement de l'hôtel de ville,
- l'acquisition d'une balayeuse de rue et d'un véhicule électrique,
- les travaux de voiries à la rue de la Salle, au chemin de la Moulines et des Horts.
- la mise en place du réseau de vidéosurveillance.

Nouvelles opérations prévues

Le programme de rénovation des voiries de la commune se poursuit en 2018.

Les jeux de certaines aires pour enfants sont renouvelés.

L'amélioration de l'éclairage public continue en 2018 avec un rythme moins soutenu, l'opération arrivant à son terme.

Acquisitions immobilières

Pour sécuriser le cheminement des piétons, l'achat d'un immeuble rue Marcel Palat est réinscrit au budget primitif pour un montant qui puisse permettre la réalisation du projet.

Achat de matériels

L'équipement des salles communales en tables et chaises se poursuit avec pour objectif la limitation des transferts afin de réduire la charge de travail du personnel et la détérioration plus rapide du matériel.

Structure de la dette

La dette de la commune

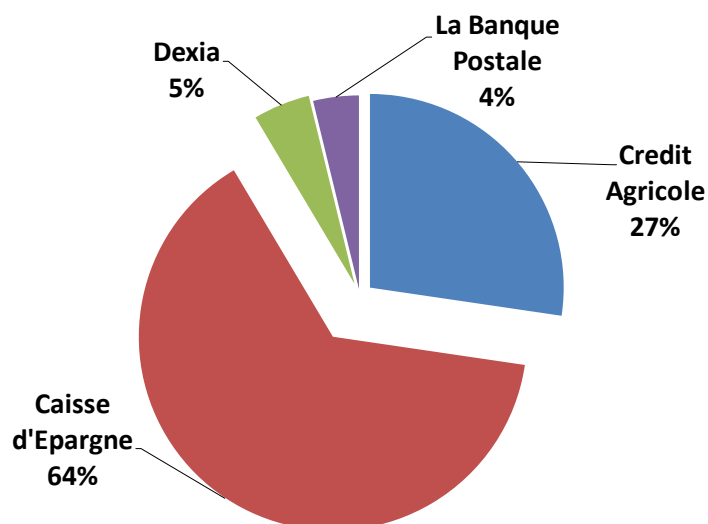
L'encours de la dette

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette est de 4 310 751,10 €. La totalité des emprunts ont des annuités calculées selon un taux fixe.

La répartition de l'encours par prêteurs

La caisse d'Epargne ressort comme le prêteur dominant avec 64% de l'encours suivi du crédit agricole avec 27%.

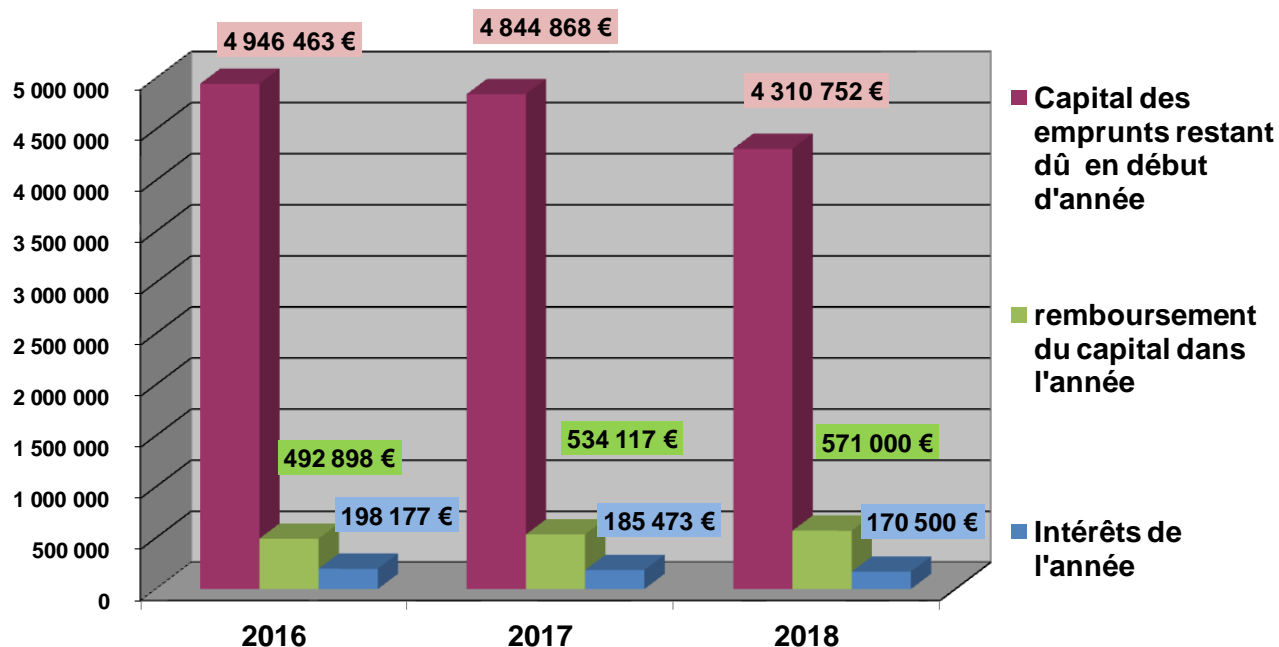
Les autres prêteurs, la Banque Postale et Dexia représentent moins de 10 % de l'encours avec respectivement 4% et 5% de l'encours total.



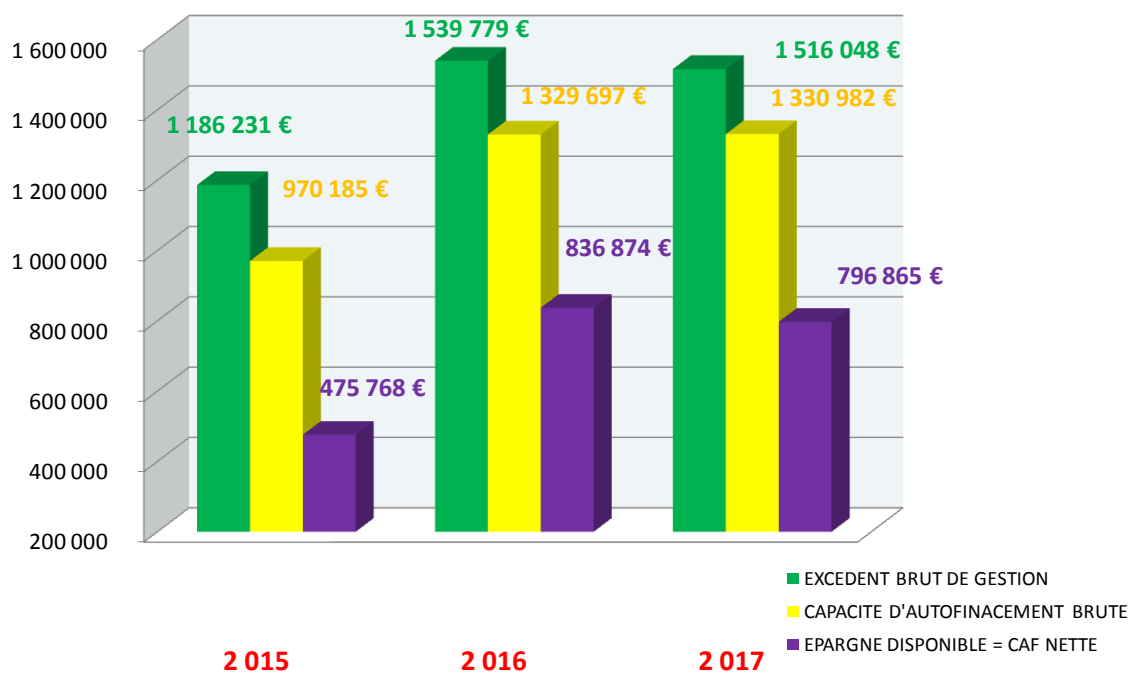
Perspective d'emprunt

La ville n'ayant pas emprunté sur le budget principal en 2017, prévoit de souscrire un emprunt compris entre 300 000 et 400 000 €. L'encours de l'emprunt, la capacité d'autofinancement de la commune et les taux de crédit encore bas permettent cette opération sans dégrader la structure de la dette de la ville. Pour cette future consultation, nous élargirons le panel des établissements bancaires afin de diversifier notre partenariat et de profiter des effets liés à la mise en concurrence.

STRUCTURE DE LA DETTE



La capacité d'autofinancement



Les principaux ratios

Informations financières		ratios	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	763.53	1033
2	Produit des impositions directes/population	421.24	468
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	933.43	1164
4	Dépenses d'équipement brut/population	229.49	428
5	Encours de dette/population	701.85	842
6	DGF/population	148.16	157

Budget annexe 2018 du service enfance jeunesse

DEPENSES		2018
		budget annexe
011	charges à caractère général	203 098.29
012	charges de personnels et frais assimilés	728 000.00
65	autres charges de gestion courante	35 500.00
DEPENSES DE GESTION COURANTE		966 598.29
67	charges exceptionnelles	700.00
022	dépenses imprévues	10 500.00
DEPENSES DIVERSES		11 200.00
TOTAL DES DEPENSES		977 798.29
RECETTES		2018
		budget primitif
70	produits de services, domaines et ventes	439 000.00
74	dotations et participations	509 100.00
75	autres produits de gestion courante	100.00
RECETTES DE GESTION COURANTE		948 200.00
77	produits exceptionnels	200.00
RECETTES DIVERSES		200.00
002	excédent de fonctionnement reporté	29 398.29
TOTAL DES RECETTES		977 798.29

Malgré la disparition des financements des temps d'animation périscolaire, le budget du Pole Enfance jeunesse est en forte progression (+20%). Une nouvelle approche par le service des ressources humaines de l'évaluation du transfert des charges de personnels nous a amené à revaloriser celui-ci.

Cette opération n'a pas d'incidence sur les activités du pôle car ces charges supplémentaires sont entièrement compensées par le crédit d'équilibre versé par le budget principal.

Les dépenses de personnels représentent 75% du budget de fonctionnement.

La suppression des contrats aidés fait peser sur la crèche associative les Petite Pousses de nouvelles contraintes financières qui mettent son activité même en péril. Par la concertation avec la Caisse d'Allocation Familiale et les autres partenaires nous devons trouver une solution qui permette de maintenir une offre diversifiée pour la petite enfance. La commune reste impliquée dans la recherche d'une solution.